

Aide à la saisie - RQTH

- Mon salarié a une seule période RQTH et pas de date de demande de renouvellement

Exemple

Décision de RQTH délivrée par la CDAPH

Date de décision de RQTH délivrée par la CDAPH : *01/01/2014
Date d'expiration de la RQTH : 01/01/2019
Date de dépôt de la demande de renouvellement de RQTH :

[Historique](#)[Renouvellement de RQTH](#)

L'aide sera calculée pendant la période du 01/01/2014 au 01/01/2019. A partir du mois de Février 2019, l'aide ne sera plus calculée.

- Mon salarié a une seule période RQTH et une date de demande de renouvellement

Exemple

Décision de RQTH délivrée par la CDAPH

Date de décision de RQTH délivrée par la CDAPH : *01/01/2014
Date d'expiration de la RQTH : 01/01/2019
Date de dépôt de la demande de renouvellement de RQTH : 15/12/2018

[Historique](#)[Renouvellement de RQTH](#)

L'aide sera calculée jusqu'au mois de Juin 2019 (date d'expiration en Janvier 2019 + 6 mois de délai de souplesse). A partir de Juillet 2019, l'aide ne sera plus calculée.

A noter : si la date de demande de renouvellement est postérieure à la date d'expiration, les 6 mois de souplesse prennent effet à compter de la date de demande de renouvellement.

- Mon salarié a une période RQTH et une nouvelle période de renouvellement

Exemple KO

Décision de RQTH délivrée par la CDAPH

Date de décision de RQTH délivrée par la CDAPH : *01/01/2014
Date d'expiration de la RQTH : 01/01/2019
Date de dépôt de la demande de renouvellement de RQTH :

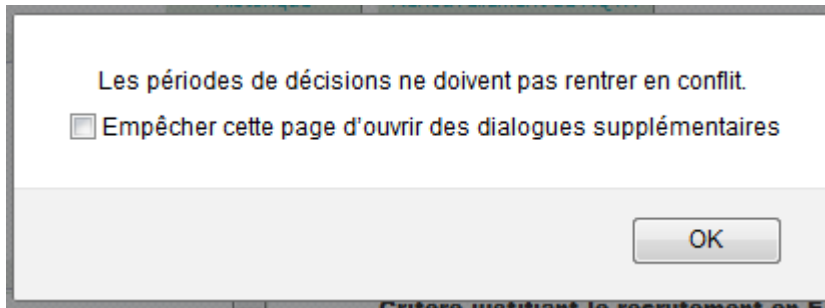
[Historique](#)[Renouvellement de RQTH](#)

Nouvelle Décision de RQTH délivrée par la CDAPH

Date de décision de RQTH délivrée par la CDAPH : *01/12/2018
Date d'expiration de la RQTH : 01/12/2023
Date de dépôt de la demande de renouvellement de RQTH :

[Historique](#)[Annuler](#)

A la validation, ce message apparaît :



La date de début de la nouvelle période (01/12/2018) est antérieure à la date de fin de la période précédente (01/01/2019) : **Blocage**

Exemple OK

Décision de RQTH délivrée par la CDAPH	
Date de décision de RQTH délivrée par la CDAPH :	01/01/2014
Date d'expiration de la RQTH :	01/01/2019
Date de dépôt de la demande de renouvellement de RQTH :	
Historique	Renouvellement de RQTH

Nouvelle Décision de RQTH délivrée par la CDAPH	
Date de décision de RQTH délivrée par la CDAPH :	02/01/2019
Date d'expiration de la RQTH :	02/01/2023
Date de dépôt de la demande de renouvellement de RQTH :	
Historique	Annuler

La date de début de la nouvelle période (02/01/2019) est postérieure à la date de fin de la période précédente (01/01/2019) : **Pas de blocage**

- Je souhaite indiquer la date de dépôt de renouvellement mais je n'ai pas accès au champ :

Décision de RQTH délivrée par la CDAPH	
Pas de décision en cours au mois du bordereau	
Historique	Renouvellement de RQTH

Comment faire ?

Exemple

Vous êtes sur le bordereau de Février 2019. Si vous n'avez pas de période RQTH en cours pour votre salarié (voir capture d'écran ci-dessus), il faut :

- 1 - Consulter l'historique, pour voir à quelle date expirait sa dernière période RQTH.
- 2 - Expiration au 01/01/2019. Créer un bordereau de régularisation sur le mois de Janvier 2019.
- 3 – Dans ce bordereau, dans la fiche salarié, la période apparaît :

Date de décision de RQTH délivrée par la CDAPH : 01/01/2014

Date d'expiration de la RQTH : 01/01/2019

Date de dépôt de la demande de renouvellement de RQTH :

Historique

Annuler

4 – Vous pouvez maintenant renseigner la date de dépôt de renouvellement.